

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Quorum :	14	

Séance du 25 septembre 2025

N°25-09-09

Date de la convocation
17 Septembre 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le vingt-cinq septembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, maire,
Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, adjoints,
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON, conseillers municipaux délégués,
Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, conseillers municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Cession foncière consorts Messana – parcelle AP 198

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 6 décembre 2024, la délibération 24-12-07 était prise pour l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AP 130 de 430m², située chemin de Canaraud, et appartenant aux consorts Messana.

Cette acquisition a pu se faire en contrepartie de la cession de la nouvelle parcelle cadastrée AP 198 de 62m², l'avis du domaine n°24258741 en date du 13/06/2025 donne une valeur vénale de 100.00 € le m².

AR Prefecture

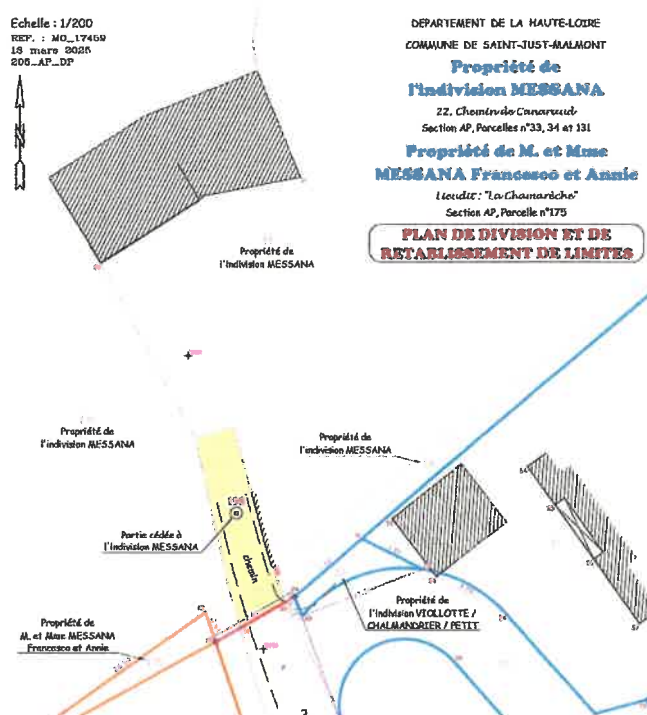
043-214302051-20250925-25_09_09B-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

Considérant que la surface cédée (62m²) est très inférieure à la surface acquise précédemment (430m²), monsieur le maire propose de ne pas tenir compte de l'avis du domaine et de procéder à la cession à l'Euro symbolique avec dispense de frais, en précisant que les frais d'acte seront supportés par les consorts Messana.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la cession à l'Euro symbolique avec dispense de frais, de la parcelle cadastrée AP 198 telle qu'elle a été présentée,

D'AUTORISER monsieur le maire ou sa représentante madame Odile PRADIER en cas d'empêchement à signer l'acte administratif ou notarié en lien avec la cession précitée,



Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 25 septembre 2025

Le maire,
M. Frédéric GIRODET

Le secrétaire de séance
M. David CHAUDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_09B-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025